

# HISTOIRE DE LA COLONIE FRANÇAISE EN CANADA.

---

## DEUXIÈME PARTIE.

LA SOCIÉTÉ DE NOTRE-DAME DE MONTRÉAL COMMENCE A RÉALISER  
LES RELIGIEUX DESSEINS DES ROIS DE FRANCE.

---

### CHAPITRE VIII.

SUITE DE LA DEUXIÈME GUERRE DES IROQUOIS. RUINE DES HURONS.  
M. DE MAISONNEUVE PASSE EN FRANCE POUR AMENER UN SECOURS  
DEVENU NÉCESSAIRE. DE 1650 A 1652.

#### I.

Mœurs des Hurons, obstacle à la conversion de ce peuple.

Nous avons raconté que les Récollets d'abord, et ensuite les Pères Jésuites, avaient établi des missions dans des bourgades Huronnes et s'étaient livrés à mille travaux pénibles pour amener les peuples de ces pays à la connaissance du vrai Dieu. Il serait difficile d'imaginer les difficultés sans nombre qu'ils rencontrèrent, et s'il eût fallu juger de l'établissement de la Foi dans ce pays d'après les vues de la prudence humaine, à peine aurait-on pu trouver un peuple au monde plus difficile à soumettre à l'empire de Jésus-Christ. Les Hurons n'avaient aucun usage des lettres, aucun monument de l'histoire, aucune idée de Dieu créateur du monde, qui le gouverne par sa providence. Ils étaient d'ailleurs si naturellement indépendants, que chez eux les pères n'avaient aucun pouvoir sur leurs enfants, ni les lois du pays sur les uns et sur les autres, qu'autant qu'il plaisait à chacun de s'y soumettre volontairement; enfin il n'y avait, chez les Hurons, aucun criminel dont les biens et la vie ne fussent assurés, eût-il été convaincu d'avoir commis trois ou quatre meurtres, ou même d'avoir trahi sa patrie. Ce n'est pas qu'il n'y eût des lois et des punitions proportionnées aux crimes; mais les coupables ne portaient pas la peine,